

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1543

28 juin 2013

SOMMAIRE

8TSCH S.A.	74062	Industrial Milk Company S.A.	74019
ABF Hyde Park Investments S.à r.l.	74063	Interpillar S.A.	74019
Acelum SICAV	74023	KBL EPB Equity Fund	74020
Acqua Marcia International S.A.	74023	Keyroy-Comercio e Serviços Internacio-	
A & F S.A.	74064	nais S.à r.l.	74019
Agence Immobilière Toussaint Abby		Kohl & Partner S.A.	74059
S.à r.l.	74024	Lance (SPF) SA	74020
Ahhadirect S.A.	74023	Manital Participations et Finance S.A.	74025
Ahhadirect S.A.	74023	Manital Participations et Finance S.A.	74018
A.L.P. Investment S.A.	74025	Melica Software S.A.	74018
Amber Properties S.à r.l.	74024	Modimmo S.A.	74025
ASB Axion SICAV	74024	Modimmo S.A.	74018
Buildco Warsaw S.A.	74022	Mosaic	74020
Cameron Lux III S.à r.l.	74022	Mosaic Trading	74020
Cameron Lux II S.à r.l.	74022	Mosaic Trading	74018
Cetex Luxembourg S.A.	74025	Poinsetia S.A.- SPF	74027
CGN Holdings S.à r.l.	74028	ProNewTech S.A.	74027
Civic Constructions S.à r.l.	74034	Quadra Hamburg S.à r.l.	74064
Cufflinks S.A.	74026	Roden Investments S.A.	74063
Dyno	74051	Rom1 S.A.	74061
ECAT S.à r.l.	74059	Sampan Properties S.à r.l.	74062
Edelweiss Holding S.A.	74055	Sicav Euro Continents	74063
Energy One Sàrl	74048	Sicav Euro Continents	74062
Euro Choice II (Luxembourg/Delaware)		Sicav Placeuro	74062
S.à r.l.	74022	Sicav Placeuro	74063
European Government Bond Strategy SI-		Startex S. à r.l.	74063
CAV-FIS	74056	Tiffany & Co. Luxembourg S.à r.l.	74024
Eze Capital S.A.	74044	UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA	74021
Fast Brevets Booster SA	74046	UBS (Lux) Structured Sicav	74021
Fidelsys International S.A.	74036	Union Investment Financial Services S.A.	
GUNCO S.à r.l.	74026	74021
GUNCO S.à r.l.	74027	Utopia S.A.	74061
Henderson Indirect Property S.à r.l.	74026	Verity Luxembourg S.à r.l.	74021
HIB Invest S.A.	74019	Yildiz S.à r.l.	74062
Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l.	74026		

Manital Participations et Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 70.962.

Le conseil d'administration de la Société a pris acte de la démission avec effet immédiat de la société COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER, dans sa qualité de commissaire aux comptes de la Société.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013060004/12.

(130073315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Modimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 109.216.

Le conseil d'administration de la Société a pris acte de la démission avec effet immédiat de la société COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER, dans sa qualité de commissaire aux comptes de la Société.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013060006/12.

(130073305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Melica Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 175.562.

Les statuts coordonnés au 22 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013060306/11.

(130074333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Mosaic Trading, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 107.239.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 16 avril 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a noté la démission de Mr Nicolas Campiche au poste d'administrateur avec effet au 20 décembre 2012.

2. L'assemblée a reconduit les mandats d'administrateurs de:

- Mme Michèle Berger, 15 avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg
- M. Pascal Chauvaux, 15 avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg
- M. Francesco Ilardi, 60 route des Acacias, 1211 Genève

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

3. L'assemblée a approuvé la nomination de Mr Nicolas Tschopp (60 route des Acacias, 1211 Genève) au poste d'administrateur pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

4. L'Assemblée a reconduit le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l à la fonction de «réviseur d'entreprises agréé» pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

Référence de publication: 2013060294/19.

(130074315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Keyroy-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.126.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 1^{er} mars 2013

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 1^{er} mars 2013 que:

- Monsieur Simon Barnes employé privé, avec adresse professionnelle au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de la société, avec effet immédiat.
- Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant de la société.
- Monsieur Julia Vogelweith, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant de la société.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013060252/19.

(130074026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Interpillar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.189.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060242/10.

(130074409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Industrial Milk Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.843.

—
Les statuts coordonnés au 24/04/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08/05/2013.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013060230/12.

(130073887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

HIB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 104.505.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 18 avril 2013

En accord avec l'article 64(2) de la loi modifiée du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Philippe RICHELLE en tant que Président du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIB INVEST S.A.

Référence de publication: 2013060225/13.

(130073927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Lance (SPF) SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.462.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

S'est réunie le 1^{er} janvier 2012

- nomination de Madame Joëlle WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon (B) demeurant à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss, en date du 1^{er} janvier 2012, en tant qu'administrateur.

- nomination la société Global Perspectives Sàrl inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B147.354, établi et ayant son siège social à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss, en date du 1^{er} janvier 2012, en tant que commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060270/16.

(130074310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

KBL EPB Equity Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 149.251.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mai 2013

Messieurs Rafik FISCHER et Serge D'ORAZIO, résidant tous deux professionnellement au 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg et Monsieur Wouter GESQUIERE, résidant professionnellement au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg sont réélus comme Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

DELOITTE AUDIT S.à.r.l., Luxembourg, est réélu comme Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour KBL EPB EQUITY FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013060258/17.

(130074308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Mosaic Trading, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.239.

—
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060293/10.

(130074009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Mosaic, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.223.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 16 avril 2013 et a approuvé la nomination de Mr Nicolas Tschopp (60 route des Acacias, 1211 Genève) au poste d'Administrateur pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

Référence de publication: 2013060316/11.

(130074022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Union Investment Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.551.

Der Verwaltungsrat der Union Investment Financial Services S.A. hat in seiner Sitzung vom 25. April 2013 die Ernst & Young S.A., Luxembourg, zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2013 bestellt. Die Berufsadresse der Ernst & Young S.A. lautet 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Die Bestellung endet mit Ablauf der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014, die über den Jahresabschluss des am 31.12.2013 endenden Geschäftsjahres beschließt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. Mai 2013.

Union Investment Financial Services S.A.

Thilo Balzer / Petra Hauer

Référence de publication: 2013060440/16.

(130074379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

UBS (Lux) Structured Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.286.

—
Résolution circulaire du 10 mai 2013

- Mandat non renouvelé avec effet au 30 avril 2013:

* M. Holger Pfeiffer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Pour UBS (Lux) Structrued SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Vitali Schetle / Holger Rüth

Director / Executive Director

Référence de publication: 2013060443/16.

(130074381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Verity Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 435.825,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 82.495.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013060460/10.

(130074281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.100.

—
EXTRAIT

En date du 24 avril 2013, la Société a acquis huit millions deux cent quatre-vingt-onze mille cinq cent huit (8.291.508) actions privilégiées remboursables de son propre capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060444/12.

(130074361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Buildco Warsaw S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 170.706.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 janvier 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013060507/13.

(130074216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Euro Choice II (Luxembourg/Delaware) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 105.499.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 octobre 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 novembre 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013060515/13.

(130074183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Cameron Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.440.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 décembre 2012 ainsi qu'un acte rectificatif en date du 10 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 février 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013060508/14.

(130074223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Cameron Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.441.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 décembre 2012 ainsi qu'un acte rectificatif en date du 10 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 février 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013060509/14.

(130074226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Ahhadirect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 82.871.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 25 mars 2013:

Résolution 1.

Bernhard Glas, 90, rue de l'Egalité, L-1456 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué Technique jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2013.
Pour Ahhadirect S.A.

Référence de publication: 2013060572/13.

(130074685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Ahhadirect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 82.871.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2013: -

- Est acceptée avec effet immédiat la démission de Alpmann Management S.A. en tant qu'administrateur de la société.
- M. Bernhard Glas, résidant 90, rue de l'Egalité, L-1456 Luxembourg, est nommé en tant qu'administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2013.
Pour Ahhadirect S.A.

Référence de publication: 2013060571/14.

(130074685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Acqua Marcia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 132.464.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2013060566/12.

(130075330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Acelum SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 115.480.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 929 du 11 mai 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACELUM SICAV
Signature

Référence de publication: 2013060565/15.

(130075182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Agence Immobilière Toussaint Abby S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7570 Mersch, 23A, rue Nic Welter.

R.C.S. Luxembourg B 73.094.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 mai 2013.

Pour Agence Immobilière Toussaint Abby S.à.r.l.

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013060546/12.

(130075151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Tiffany & Co. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.043.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013060536/13.

(130074200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Amber Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.199.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2012.

AMBER PROPERTIES S.à r.l.

Christelle Ferry

Gérante

Référence de publication: 2013060553/14.

(130074870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

ASB Axion SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 133.350.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2716 du 26 novembre 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASB AXION SICAV

Signature

Référence de publication: 2013060589/15.

(130075180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Manital Participations et Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 70.962.

Le conseil d'administration de la Société a pris note de la démission avec effet immédiat de M. Manuel Fondev, administrateur de la société. Les administrateurs en fonction ont décidé de procéder à la cooptation et de nommer administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Guy Frankard, demeurant au 98, route d'Arlon à L-8008 Strassen, né le 18 mai 1962 à Steinfort, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013060003/14.

(130073311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Modimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.216.

Le conseil d'administration de la Société a pris note de la démission avec effet immédiat de M. Manuel Fondev, administrateur de la société. Les administrateurs en fonction ont décidé de procéder à la cooptation et de nommer administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Guy Frankard, demeurant au 98, route d'Arlon à L-8008 Strassen, né le 18 mai 1962 à Steinfort, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013060005/14.

(130073302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

A.L.P. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2013060017/10.

(130074131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Cetex Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 44.919.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle le 12 avril 2013 au 163, Rue du Kiem L - 8030 Strassen

4^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer, HRT Révision S.A. ayant son siège social au 163, Rue du Kiem L - 8030 Strassen, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Romain Thülens, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CETEX LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013060093/16.

(130074430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Cufflinks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 175.098.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 28 février 2013

Première résolution

1. Election de Monsieur Marc AUGIER en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Marc AUGIER comme Président du Conseil d'Administration qui l'accepte.

Deuxième résolution

2. Transfert du siège social de la Société du 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 15 mars 2013.

Les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, décident de transférer le siège social de la Société du 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 15 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

CUFFLINKS S.A.

Référence de publication: 2013060132/21.

(130074035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Henderson Indirect Property S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 115.635.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013060212/10.

(130073807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 146.565.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013060217/10.

(130073898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

GUNCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 26, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 144.672.

—
EXTRAIT

Révocation de Madame Stefanie Ingrid BRITZ, née le 02 juillet 1967 à D-Saarburg et demeurant à D-54298 Igel au 12, Gäns Acker du poste de gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pascal-Vanhalst

Gérant

Référence de publication: 2013060205/13.

(130074340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

GUNCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 26, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 144.672.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 07 mai 2013 l'associé unique a décidé de nommer au poste de gérant technique, pour une durée indéterminée, Madame Stefanie Ingrid BRITZ, née le 02 juillet 1967 à D-Saarburg et demeurant à D-54298 Igel au 12, Gäns Acker

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pascal-Vanhalst
Gérant

Référence de publication: 2013060204/14.

(130073758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Poinsetia S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 35.680.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 8 mai 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Dominique MOULAERT, Administrateur, juriste, Pacific View Block 1 - Flat 29B, 38 Tai Tam Road Stanley, Hong-Kong;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 12, rue des Champs, L-7435 Tuntange, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2014.

L'assemblée générale du 8 mai 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2014.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Pour POINSETIA S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013060369/24.

(130074051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

ProNewTech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'industrie.
R.C.S. Luxembourg B 145.467.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 3 mai 2013 tenue au siège de la société

Monsieur Bertrand PARISOT, né le 13/06/1976 à Laxou (France), résidant au 6 rue Claude Monet, F-57310 BOUSSE, est nommé au poste d'Administrateur de la société, avec effet au 01/01/2013. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
PRONEWTECH S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013060355/16.

(130073972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

CGN Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CZK 512.800,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 169.686.

In the year Two Thousand and Thirteen, on the 28th day of March.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

Smetana Investments S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of CZK 500,000 (five hundred thousand Czech Koruna), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.371 ("SIS"), here duly represented by David Remy, professionally residing at 46 place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and

Macquarie Specialised Asset Management Limited, a company incorporated under the laws of New South Wales, having its registered office at Level 11, No. 1 Martin Place, Sydney, New South Wales 2000, Australia and registered with the Australian Securities and Investments Commission under number ACN 087 382 965, as trustee of Sunsuper Infrastructure Trust 4 ("SIT4"), here duly represented by David Remy, professionally residing at 46 place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

SIS and SIT4 (collectively the "Shareholders"), represented as stated above, declare and request the notary to enact the following:

- CGN Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of CZK 512,700 (five hundred twelve thousand seven hundred Czech Koruna), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company") under number B 169.686 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, on 26 June 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1879 dated 27 July 2012, page 90146;

- the articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been modified, pursuant to a deed drawn up by Maître Francis KESSELER, pre-named, on 12 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 550 dated 6 March 2013, page 26398;

- the Articles have further been modified, pursuant to a deed drawn up by Maître Francis KESSELER, pre-named, on 21 January 2013, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- the Articles have further been modified, pursuant to a deed drawn up by Maître Francis KESSELER, pre-named, on 13 February 2013, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; and

- the Articles have not been amended since then.

This being declared, the appearing parties, (i) SIS, holder of 384,525 (three hundred and eighty-four thousand five hundred and twenty-five) ordinary shares, and (ii) SIT4, holder of 128,175 (one hundred and twenty-eight thousand one hundred and seventy-five) ordinary shares, representing together the entire share capital of the Company, have immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to INCREASE the share capital of the Company by an amount of CZK 100 (one hundred Czech Koruna) in order to raise it from its current amount of CZK 512,700 (five hundred twelve thousand seven hundred Czech Koruna) to CZK 512,800 (five hundred twelve thousand eight hundred Czech Koruna) by creating and issuing 100 (one hundred) new ordinary shares (the "New Shares") having a nominal value of CZK 1 (one Czech Koruna) each, to be fully subscribed and fully paid up by contribution in kind, subject to the payment of a share premium of CZK 51,463,900 (fifty-one million four hundred and sixty-three thousand nine hundred Czech Koruna) (the "Share Premium").

SIS's Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contributions

SIS, represented as stated here above, declares to subscribe for 75 (seventy-five) of the New Shares and to have them, together with a part of the Share Premium amounting to CZK 38,597,925 (thirty-eight million five hundred and ninety-seven thousand nine hundred and twenty-five Czech Koruna), fully paid up by way of contribution in kind consisting of a receivable for a global amount of CZK 38,598,000 (thirty-eight million five hundred and ninety-eight thousand Czech Koruna) held by SIS against the Company (the "SIS Contribution").

Evaluation

The total net value of the SIS Contribution is at least valued at CZK 38,598,000 (thirty-eight million five hundred and ninety-eight thousand Czech Koruna) of which CZK 75 (seventy-five Czech Koruna) were allocated to the share capital account, the remainder of CZK 38,597,925 (thirty-eight million five hundred and ninety-seven thousand nine hundred and twenty-five Czech Koruna) being allocated to the share premium account.

Documents evidencing the ownership and valuation of the SIS Contribution

The description and the valuation of the SIS Contribution contributed to the Company have further been confirmed in:

- an application form (the "SIS Application Form") executed by SIS and accepted by the board of managers ("conseil de gérance") of the Company, a copy of which has been signed by SIS to be registered with this deed; this form includes a confirmation that "On the date hereof, SIS has carefully reviewed the SIS Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the SIS Contribution is at least equal to CZK 38,598,000 (thirty-eight million five hundred and ninety-eight thousand Czech Koruna)"; and
- a report established by Rosa Villalobos and Charles Roemers, acting as managers on behalf of the board of the Company confirming the same (the "SIS Company Report").

Proof of the existence of the SIS Contribution

Proof of the existence of the SIS Contribution has been given by the SIS Company Report and the SIS Application Form, the latter containing, among others, a declaration of SIS attesting the true valuation of the SIS Contribution.

Effective implementation of the SIS Contribution

SIS, here represented as stated here above, declares, with respect to the SIS Contribution, that:

- it is the holder of the SIS Contribution to be contributed to the Company;
- the SIS Contribution will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares;
- SIS has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the SIS Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the SIS Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said SIS Contribution in order to duly formalise the SIS Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

SIT4's Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contributions

SIT4, represented as stated here above, declares to subscribe for 25 (twenty-five) of the New Shares and to have them, together with a part of the Share Premium amounting to CZK 12,865,975 (twelve million eight hundred and sixty-five thousand nine hundred and seventy-five Czech Koruna), fully paid up by way of contribution in kind consisting of a receivable for a global amount of CZK 12,866,000 (twelve million eight hundred and sixty-six thousand Czech Koruna) held by SIT4 against the Company (the "SIT4 Contribution").

Evaluation

The total net value of the SIT4 Contribution is at least valued at CZK 12,866,000 (twelve million eight hundred and sixty-six thousand Czech Koruna) of which CZK 25 (twenty-five Czech Koruna) were allocated to the share capital account, the remainder of CZK 12,865,975 (twelve million eight hundred and sixty-five thousand nine hundred and seventy-five Czech Koruna) being allocated to the share premium account.

Documents evidencing the ownership and valuation of the SIT4 Contribution

The description and the valuation of the SIT4 Contribution contributed to the Company have further been confirmed in:

- an application form (the "SIT4 Application Form") executed by SIT4 and accepted by the board of managers ("conseil de gérance") of the Company, a copy of which has been signed by SIT4 to be registered with this deed; this form includes a confirmation that "On the date hereof, SIT4 has carefully reviewed the SIT4 Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the SIT4 Contribution is at least equal to CZK 12,866,000 (twelve million eight hundred and sixty-six thousand Czech Koruna)"; and
- a report established by Rosa Villalobos and Charles Roemers, acting as managers on behalf of the board of the Company confirming the same (the "SIT4 Company Report").

Proof of the existence of the SIT4 Contribution

Proof of the existence of the SIT4 Contribution has been given by the SIT4 Company Report and the SIT4 Application Form, the latter containing, among others, a declaration of SIT4 attesting the true valuation of the SIT4 Contribution.

Effective implementation of the SIT4 Contribution

SIT4, here represented as stated here above, declares, with respect to the SIT4 Contribution, that:

- it is the holder of the SIT4 Contribution to be contributed to the Company;
- the SIT4 Contribution will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares;
- SIT4 has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the SIT4 Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the SIT4 Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said SIT4 Contribution in order to duly formalise the SIT4 Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Summary of the SIS Contribution and SIT4 Contribution

Further to the above, the contributions made by SIS and SIT are as follows:

Shareholders	Smetana Investments S.à r.l.	Macquarie Specialised Asset Management Limited as trustee of Sunsuper Infrastructure Trust 4
Contribution for new shares (in CZK)	75	25
Contribution for share premium (in CZK)	<u>38,597,925</u>	<u>12,865,975</u>
TOTAL (in CZK):	38,598,000	12,866,000

Board of managers ("conseil de gérance") of the Company's intervention

Thereupon intervenes the board of managers ("conseil de gérance") of the Company (the "Board of Managers"), here represented by David Remy, pre-named, duly empowered by board resolutions dated as of 26 March 2013.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Board of Managers of the here above described SIS Contribution and SIT4 Contribution, the Board of Managers expressly agreed with the description of the SIS Contribution and of the SIT4 Contribution, with its valuation, with the effective transfer of the SIS Contribution by SIS and of the SIT4 Contribution by SIT4, and confirms the validity of the subscriptions and payments of the New Shares and the Share Premium, as documented by the SIS Application Form and by the SIT4 Application Form.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Shareholders	Total number of Shares	Share capital in CZK
Smetana Investments S.à r.l.	384,600	384,600
Macquarie Specialised Asset Management Limited as trustee of Sunsuper Infrastructure Trust 4	<u>128,200</u>	<u>128,200</u>
TOTAL:	512,800	512,800

Second resolution

The Shareholders RESOLVE that the amount of said Share Premium shall be available for distribution from time to time within the limits set forth by Law and the Articles.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Shareholders DECIDE to AMEND article 5 of the Articles so as to reflect the taken decisions, which shall be read as follows:

" **5. Share Capital.** The Company's corporate capital is fixed at five hundred and twelve thousand eight hundred Czech Koruna (CZK 512,800) represented by five hundred and twelve thousand eight hundred (512,800) shares (hereafter referred to as the "Shares") in registered form with a par value of one Czech Koruna (CZK 1) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s) and can be distributed from time to time upon decision of the Board of Managers."

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

Smetana Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous le droit luxembourgeois, au capital social de cinq cent mille couronnes tchèques (CZK 500.000), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.371 («SIS»), dûment représentée par David Remy, résidant professionnellement à 46 place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

et

Macquarie Specialised Asset Management Limited, une société constituée et existante sous le droit de New South Wales ayant son siège social au Level 11, No. 1 Martin Place, Sydney, New South Wales 2000, Australia, et inscrite auprès du Australian Securities and Investments Commission sous le numéro ACN 087 382 965, as trustee of Sunsuper Infrastructure Trust 4 ("SIT4") dûment représentée par David Remy, résidant professionnellement à 46 place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

SIS et SIT4 (collectivement: les «Associés»), représentées comme dit ci-dessus, ont déclaré et ont requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- CGN Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de CZK 512.700 (cinq cent douze mille sept cents couronnes tchèques), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.686 (la «Société»), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de Maître Francis KESSELER, le 26 juin 2012, publiée au Memorial C, recueil des Sociétés et Associations numéro 1879 du 27 juillet 2012, page 90146;

- les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, prénommé, le 12 décembre 2012, publiée au Memorial C, recueil des Sociétés et Associations numéro 550 du 6 mars 2013, page 26398;

- les Statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, prénommé, le 21 janvier 2013, en train d'être enregistré au Memorial C, recueil des Sociétés et Associations;

- les Statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, prénommé, le 13 février 2013, en train d'être enregistré au Memorial C, recueil des Sociétés et Associations; et

- les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Ces faits ayant été déclarés, les parties comparantes, (i) SIS, propriétaire des 384.525 (trois cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales nominatives, et (ii) SIT4, propriétaire des 128.175 (cent vingt-huit mille cent soixante-quinze) parts sociales nominatives, ensemble représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de CZK 100 (cent couronne tchèques) pour le porter de son montant actuel de CZK 512.700 (cinq cent douze mille sept cents couronnes tchèques) à CZK 512.800 (cinq cent douze mille huit cents couronnes tchèques) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de CZK 1 (une couronne tchèque) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées par apport en nature, assorties d'une prime d'émission d'un montant de CZK 51.463.900 (cinquante et un million quatre cent soixante-trois mille neuf cents couronnes tchèques) (la «Prime d'Emission»).

Intervention de SIS - Souscription - Libération - Description de l'Apport

SIS, tel que représentée ci-dessus, déclare souscrire pour 75 (soixante-quinze) Nouvelles Parts Sociales et procéder à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement intégral de CZK 38.597.925 (trente-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt-cinq couronnes tchèques) de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant global de CZK 38.598.000 (trente-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille couronnes tchèques) détenue par SIS contre la Société (l'«Apport de SIS»).

Evaluation

La valeur totale nette de l'Apport de SIS est estimée au moins à CZK 38.598.000 (trente-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille couronnes tchèques), dont CZK 75 (soixante-quinze couronnes tchèques) ont été alloués au compte du capital social, le solde de CZK 38.597.925 (trente-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent vingt-cinq couronnes tchèques) étant alloué au compte de la prime d'émission.

Documents établissant la propriété et la valeur de l'Apport de SIS

La description et l'évaluation de l'Apport de SIS apporté à la Société ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la «Lettre d'Application de SIS») signée par SIS et acceptée par le conseil de gérance de la Société; une copie de laquelle a été signée par SIS afin d'être enregistrée avec le présent acte; cette lettre contient une confirmation que «A la date des présents, SIS a revu la valeur de ces éléments et est arrivé à la conclusion que la valeur totale nette de l'Apport de SIS est estimée au moins égal à CZK 38.598.000 (trente-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille couronnes tchèques)»; et
- un rapport établi par Rosa Villalobos et Charles Roemers en qualité de Gérants agissant au nom et pour le compte du conseil de gérance de la Société confirmant les mêmes déclarations (le «Rapport de la Société pour SIS»).

Preuve de l'existence de l'Apport de SIS

Preuve de l'existence de l'Apport de SIS a été donnée par le Rapport de la Société pour SIS et la Lettre d'Application de SIS, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de SIS attestant de la valeur réelle de l'Apport de SIS.

Réalisation effective de l'Apport de SIS

SIS, ici représentée comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport de SIS, que:

- il est le titulaire de l'Apport de SIS devant être apporté à la Société;
- l'Apport de SIS sera effectif à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales;
- SIS a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport de SIS; et
- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit luxembourgeois suite à l'Apport de SIS seront accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport de SIS en nature afin de formaliser dûment l'Apport de SIS vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

Intervention de SIT4 - Souscription - Libération - Description de l'Apport

SIT4, tel que représentée ci-dessus, déclare souscrire pour 25 (vingt-cinq) Nouvelles Parts Sociales et procéder à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement intégral de CZK 12.865.975 (douze millions huit cent soixante-cinq mille neuf cent soixante-quinze couronnes tchèques) de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant global de CZK 12.866.000 (douze millions huit cent soixante-six mille couronnes tchèques) détenue par SIT4 contre la Société (l'«Apport de SIT4»).

Evaluation

La valeur totale nette de l'Apport de SIT4 est estimée au moins à CZK 12.866.000 (douze million huit cent soixante-six mille couronne tchèques), dont CZK 25 (vingt-cinq couronnes tchèques) ont été alloués au compte du capital social, le solde de CZK 12.866.000 (douze millions huit cent soixante-six mille couronnes tchèques) étant alloué au compte de la prime d'émission.

Documents établissant la propriété et la valeur de l'Apport de SIT4

La description et l'évaluation de l'Apport de SIT4 apporté à la Société ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la «Lettre d'Application de SIT4») signée par SIT4 et acceptée par le conseil de gérance de la Société; une copie de laquelle a été signée par la partie comparante afin d'être enregistrée avec le présent acte; cette lettre contient une confirmation que «A la date des présents, SIT4 a revu la valeur de ces éléments et est arrivé à la conclusion que la valeur totale nette de l'Apport de SIT4 est estimée au moins égal à CZK 12.866.000 (douze millions huit cent soixante-six mille couronnes tchèques)»; et

- un rapport établi par Rosa Villalobos et Charles Roemers en qualité de Gérants agissant au nom et pour le compte du conseil de gérance de la Société confirmant les mêmes déclarations (le «Rapport de la Société pour SIT4»).

Preuve de l'existence de l'Apport de SIT4

Preuve de l'existence de l'Apport de SIT4 a été donnée par le Rapport de la Société pour SIT4 et la Lettre d'Application de SIT4, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de SIT4 attestant de la valeur réelle de l'Apport de SIT4.

Réalisation effective de l'Apport de SIT4

SIT4, ici représentée comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport de SIT4, que:

- il est le titulaire de l'Apport de SIT4 devant être apporté à la Société;
- l'Apport de SIT4 sera effectif à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales;
- SIT4 a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport de SIT4; et
- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit luxembourgeois suite à l'Apport de SIT4 seront accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport de SIT4 en nature afin de formaliser dûment l'Apport de SIT4 vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

Résumé de l'Apport de SIS et de l'Apport de SIT4

Suivant ce qui a été décrit ci-dessus, les apports sont comme suit:

Shareholders	Smetana Investments S.à r.l.	Macquarie Specialised Asset Management Limited as trustee of Sunsuper Infrastructure Trust 4
Contribution for new shares (in CZK)	75	25
Contribution for share premium (in CZK)	38,597,925	12,865,975
TOTAL (in CZK):	38,598,000	12,866,000

Intervention du conseil de gérance de la Société

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»), ici représenté par David Remy, précité, dûment habilité en vertu des résolutions prises par le conseil de gérance le 26 mars 2013.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de Conseil de Gérance à raison des apports décrit ci-dessus, le Conseil de Gérance a marqué expressément son accord sur la description de l'Apport de SIS et sur la description de l'Apport de SIT4, sur leurs évaluations, sur le transfert effectif de l'Apport de SIS par SIS et de l'Apport de SIT4 par SIT4, et confirme la validité de la souscription et de la libération des Nouvelles Parts Sociales ainsi que le paiement de la Prime d'Emission, telles que documentées par la Lettre d'Application de SIS et par la Lettre d'Application de SIT4.

Suite à l'augmentation de capital de la Société telle que décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associés	Nombre total de Parts Sociales	Capital social en CZK
Smetana Investments S.à r.l.	384,600	384,600
Macquarie Specialised Asset Management Limited as trustee of Sunsuper Infrastructure Trust 4	128,200	128,200
TOTAL:	512,800	512,800

Deuxième résolution

Les Associés décident que le montant de ladite Prime d'émission sera disponible afin d'être distribuée à tout moment dans les conditions prévues par la Loi et les Statuts.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lesquels seront dorénavant libellés comme suit:

« **5. Capital social.** Le capital social est fixé à cinq cent douze mille huit cents couronnes tchèques (CZK 512.800), représenté par cinq cent douze mille huit cents (512.800) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une couronne tchèque (CZK 1) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'(des) Associé(s) et peut-être distribué de temps en temps sur décision du Conseil de Gérance de la Société.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci, telle que représentée ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Remy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 avril 2013. Relation: EAC/2013/4582. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013061388/353.

(130075997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Civic Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7595 Reckange, 29, rue de Septfontaines.

R.C.S. Luxembourg B 177.128.

STATUTS

L'an deux mille treize, le trente avril.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Richard BECKER, gérant, né à Bitburg (Allemagne) le 21 juin 1960, demeurant à D-54634 Bitburg (Allemagne), Lessingstrasse, 14,

- Madame Fikreta CIVIC épouse DIDOVIC, gérante, née à Rujnica (Bosnie-Herzégovine) le 16 novembre 1973, demeurant à L-7595 Reckange (Mersch), 29, rue des Septfontaines,

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "CIVIC CONSTRUCTIONS S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Mersch.

Art. 3. La société a pour objet toutes activités liées de près ou de loin aux métiers du bâtiment, toutes sorte d'activités annexes à la construction pouvant notamment inclure le gros oeuvre, le second oeuvre et tous travaux de réparation.

La société aura également pour objet le conseil, l'assistance technique et la fourniture d'équipement et de services en matières de constructions et d'aménagement, la représentation et la commercialisation de tous produits de la construction ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- €), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Richard BECKER, susdit, cinquante et une parts,	51
- Fikreta CIVIC, susdite, quarante-neuf parts,	49
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent euros (700,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-7595 Reckange (Mersch), 29, rue des Septfontaines.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

* Monsieur Richard BECKER, gérant, né à Bitburg (Allemagne) le 21 juin 1960, demeurant à D-54634 Bitburg (Allemagne), Lessingstrasse, 14, comme gérant technique,

* Madame Fikreta CIVIC épouse DIDOVIC, gérante, née à Rujnica (Bosnie-Herzégovine) le 16 novembre 1973, demeurant à L-7595 Reckange (Mersch), 29, rue des Septfontaines, comme gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, CIVIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mai 2013. Relation: LAC/2013/20566. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061396/68.

(130076011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Fidelsys International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.146.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-ninth of April.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- 1.- Mr Thierry Patrick R Vermander, Administrator, residing at 78, Kaudenaardestraat, B-1700 Dilbeek, Belgium;
- 2.- Mrs Valérie Sylvie M Brabant, Administrator, residing at 24, Place des Martyrs, B-1000 Brussels, Belgium, represented by Mr Thierry Vermander, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 29 April 2013;
- 3.- Mr Francois Marie D van Derton, Administrator, residing at 138, Boulevard de la Meuse, B-5000 Namur, Belgium, represented by Mr Thierry Vermander, prenamed by virtue of a proxy given under private seal on 29 April 2013;

The aforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name "Fidelsys International S.A.".

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, under-writing firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Corporate Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 240,000 (two hundred forty thousand euro), represented by one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of EUR 2.4 (two euro forty cents) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in nominative form.

The authorized capital is set at EUR 4,000,000.80 (four million euro eighty cents), which shall be represented by 1,666,667 (one million six hundred sixty six thousand six hundred sixty seven) shares with a nominal value of EUR 2.4 (two euro forty cents) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Furthermore the board of directors is authorized during a period ending five years after the date of publication of these Articles of Incorporation, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the board of directors.

The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the board of directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is managed by a board of directors, composed of at least three members in the case where the Company has more than one shareholder. In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one sole Director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder, which one sole director can exercise alone the powers devolved to the board of directors.

They can be shareholders or not, and are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time. The directors shall hold office until their successor are elected.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all the meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

The board of directors is convened by the Chairman as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if fifty percent (50%) of the directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of directors is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of directors shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the Chairman, or if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. Any copy or excerpt of such minutes shall be signed by the chairman or two directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 7. The board of directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles of Incorporation or governed by law, comes within its

competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant withdrawal with or without payment.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the board of directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board of directors determine.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the board of directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the board of directors, or by the person delegated to this office.

The company shall indemnify any director and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

Shareholders' meetings

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify any acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing ten percent (10%) of the Company's share capital. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 3rd Monday of May at 2 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by laws shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented. General meetings of shareholders may also be held by conference call or video-conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders.

Business year, Allocation of profits

Art. 13. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical

or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Applicable law

Art. 16. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2013.

The first annual general meeting shall be held on 2014.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

- 1.- Mr Thierry Patrick Vermander, 66,000 shares: 66%
 - 2.- Mrs Valérie Sylvie Brabant, 28,000 shares: 28%
 - 3.- Mr François Marie Van Derton, 6,000 shares: 6%
- Total: 100,000 shares: 100%

All these shares have been paid up in cash to the extent of 25% (twenty five per cent), and therefore the amount of EUR 60,000 (sixty thousand euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convened, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution:

The number of Directors is set at three and that of the statutory auditors at one.

Second resolution:

The following are appointed Directors:

- 1.- Mr Thierry Patrick Vermander, Administrator, born in Elsene (B) on 7 October 1972, with address at 78, Kaude-naardestraat, B-1700 Dilbeek;
- 2.- Mr François Marie Van Derton, Administrator born in Uccle (B) on 21 July 1987, with address at 138, Boulevard de la Meuse, B-5100 Namur;
- 3.- Mrs Pascale Nutz, Administrator, born in Douarnenez (F) on 7 July 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at 31 December, 2017.

In accordance with article seven of the Articles of Incorporation, the Company shall be bound by the joint signature of two directors.

Third resolution:

Mrs Valerie Sylvie Brabant, Administrator, born in Rijsel (B) on 1 October 1962, residing at 24, Place des Martyrs, B-1000 Brussels, Belgium is elected as auditor and its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at 31 December, 2017.

Fourth resolution:

The address of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Thierry Patrick R Vermander, Administrateur, résidant au 78, Kaudenaardestraat, B-1700 Dilbeek, Belgique;

2.- Madame Valérie Sylvie M Brabant, Administrateur, résidant 24, Place des Martyrs, B-1000 Bruxelles, Belgique, représentée par Monsieur Thierry Vermander, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 29 avril 2013;

3.- Monsieur Francois Marie D van Derton, Administrateur, résidant 138, Boulevard de la Meuse, B-5000 Namur, Belgique, représentée par Monsieur Thierry Vermander, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 29 avril 2013;

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "Fidelsys International S.A."

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou option, de négociation ou de toute autre manière et notamment d'acquérir des brevets et licences, et autres biens, droits et intérêts que la Société jugera opportun, et généralement les détenir, les gérer, les développer, les vendre ou en disposer en totalité ou en partie pour la contrepartie que la Société estime appropriée et en particulier par des actions ou des valeurs mobilières de toute société les acquérant; contracter, assister ou participer à des opérations financières, commerciales et autres, et d'accorder à toute société holding, filiale ou affiliée ou à toute autre société liée de quelque façon que ce soit avec la Société ou de ladite société holding, filiale ou affiliée dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et pour garantir le remboursement de toute somme empruntée, finalement de réaliser toute opération qui est directement ou indirectement liée à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, se rattachant directement ou indirectement dans tous les domaines décrits ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de son objet

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social pouvant faire obstacle à l'activité normale de la Société à son siège sont imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 240.000 (deux cent quarante mille euro), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de EUR 2,4 (deux euro et quarante cent) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital autorisé est fixé à EUR 4.000.000,80 (quatre millions euro et quatre-vingt cent), qui sera représenté par 1.666.667 (un million six cent soixante six mille six cent soixante sept) actions d'une valeur nominale de EUR 2.4 (deux euro et quarante cent) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins si elle compte plusieurs actionnaires. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur Unique jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire qui pourra exercer les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Ils peuvent être actionnaires ou non, et sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration doit choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si cinquante pourcent (50%) des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité, le président aura voix prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil d'Administration participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux administrateurs présents à la réunion. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux administrateurs.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant aux conditions et avec les pouvoirs que le conseil d'administration déterminera.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

La Société indemniserait tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué intentionnellement à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aurait pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^{ème} lundi de mai à 14h. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télex, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 12. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

- 1.- M. Thierry Patrick Vermander, 66.000 actions: 66%
 - 2.- Mme Valérie Sylvie Brabant, 28.000 actions: 28%
 - 3.- M. François Marie Van Derton, 6.000 actions: 6%
- Total: 100.000 actions: 100%

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent), de sorte que la somme de EUR 60.000 (soixante mille euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euro (EUR 1.600).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution:

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Thierry Patrick Vermander, administrateur, né à Elsene (B) le 7 octobre 1972, résidant 78, Kaudenaar-destraat, B-1700 Dilbeek;
- 2.- Monsieur François Marie Van Derton, administrateur, né à Uccle le 21 juillet 1987, résidant 138, Boulevard de la Meuse, B-5100 Namur;
- 3.- Madame Pascale Nutz, administrateur née à Douarnenez (F) le 7 juillet 1969, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

Conformément à l'article 7 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature de deux administrateurs.

Troisième résolution:

Est nommée commissaire aux comptes:

Madame Valérie Sylvie M Brabant, Administrateur, née à Rijsel (B) le 1^{er} octobre 1962, résidant au 24, Place des Martyrs, B-1000 Bruxelles et la durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

Quatrième résolution:

L'adresse de la Société est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. Vermander, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mai 2013. Relation: LAC/2013/20581. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061512/449.

(130076362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Eze Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.926.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "EZE Capital S.A.", (the "Company"), a "société anonyme", established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 129926), incorporated by a notarial deed on 2 July 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1860 of 1 September 2007.

The Extraordinary General Meeting is presided over by Mr Giacomo DI BARI, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Johanna TENEBAY, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Lucile WERNERT, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Decision to put the company into liquidation.
- 2) Appointment of the liquidator and definition of its powers.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed «ne varietur» by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire subscribed share capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company "EZE Capital S.A.".

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the company:

The company «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», a société anonyme, having its registered office at 83, Pafbruch, L-8308 Capellen.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de «EZE Capital S.A.», (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 129926), constituée suivant acte notarié en date du 2 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1860 du 1^{er} septembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giacomo DI BARI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Johanna TENEBAY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Lucile WERNERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Dissolution anticipée de la Société.

2) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide procéder à la dissolution immédiate de la Société «EZE Capital S.A.».

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société: «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présidente lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. DI BARI, J. TENEBAY, L. WERNERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 mai 2013. Relation: EAC/2013/6089. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013061510/112.

(130076385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Fast Brevets Booster SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 155.880.

L'an deux mille treize, le trente avril,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FAST BREVETS BOOSTER S.A., ayant son siège social à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155.880, constituée suivant acte notarié en date du 20 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2431 du 11 novembre 2010 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Rapp, administrateur, demeurant à F-57480 Kirschnaumen, 28, rue Abbé Simminger,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Balmer, dirigeante, demeurant à F-57300 Hagondange, 4b, rue Schubert.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er} vers L-5445 Schengen, 1, Waistross;
2. Acceptation de la démission de l'administrateur Florence Mayot;
3. Nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur Jérôme Domange;
4. Acceptation de la démission du commissaire Monsieur Jérôme Domange;
5. Nomination d'un nouveau commissaire, Monsieur Romain Schumacker;
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er} vers L-5445 Schengen, 1^e Waistross et de modifier en conséquence l'alinéa 1 de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Schengen.»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter avec effet immédiat la démission de Madame Florence Mayot de son poste d'administrateur de la société, et, par vote spécial lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer la personne suivante comme nouveau membre du conseil d'administration:
Monsieur Jérôme Domange, directeur, né à Thionville (France), le 12 août 1977, demeurant à F-57100 Thionville, 103, rue de Meilbourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2016 appelée à approuver les comptes au 31 décembre 2015.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter avec effet immédiat la démission de Monsieur Jérôme Domange de son poste de commissaire de la société, et, par vote spécial lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer la personne suivante comme commissaire:

Monsieur Romain Schumacker, comptable, né à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), le 26 décembre 1955, demeurant à L-1453 Luxembourg, 120, route d'Echternach.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2016 appelée à approuver les comptes au 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.20 heures.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Rapp, F. Stolz-Page, N. Balmer, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 mai 2013. REM/2013/749. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061511/76.

(130076190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Energy One Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 177.119.

— STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-neuvième jour d'avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

TRYBA ENERGY SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 11A, Boulevard Prince Henri L -1724 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 169675,

ici représentée par Madame Sandrine Antonelli, employée privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L – 2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ENERGY ONE SARL.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des agences ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par 100 (cent) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales doivent nommer une personne pour les représenter auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, si l'un des associés décède, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Le consentement, cependant, n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'est pas une cause de dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers personnels de l'associé, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés qui fixe(ent) la durée de son/leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Dans le cas d'une pluralité de gérants, les gérants seront répartis en deux classes A et B.

Il (ils) peut (peuvent) être révoqués librement à tout moment par l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

La Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances, soit par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, ou par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir.

Lorsque la société est gérée par un gérant unique, la Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion

peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procédure auxquelles il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions, poursuites ou procédures il serait finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII, notamment les articles 200-1 et 200-2, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

La surveillance de la société pourra être confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par TRYBA ENERGY SARL, précitée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société à raison de sa constitution est évalué environ à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Et l'associé unique, représenté comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 15 Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle, en qualité de gérant de classe A; et
 - Monsieur Gerdy ROOSE, Expert comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14 février 1966, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653, Luxembourg, en qualité de gérant de classe A.
 - Madame Marie-Odile BECKER, Directeur Général, née à Wissembourg (France) le 13/04/1962, demeurant professionnellement au 22a, rue de Gumbrechtshoffen, 67110 Gundershoffen, en qualité de gérant de classe B.

Pouvoirs

La personne comparante, es qualité qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sandrine Antonelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 avril 2013. LAC / 2013 / 20105. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061490/198.

(130075809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Dyno, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 177.135.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le deux mai.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

Monsieur David Christophe PRIST, dirigeant de société, né le 26 août 1968 à Uccle (Belgique) demeurant à B-1000 Bruxelles (Belgique), 3, rue du Marché au Charbon (ci-après le «Comparant»),

ici représenté par Monsieur Joé HEMES, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire du Comparant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel Comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «DYNO».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Diekirch.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités se rapportant directement ou indirectement à la création, conception, production, diffusion, protection et la commercialisation, sous toutes ses formes, de toutes oeuvres photographiques, produites ou acquises par elle, dans les domaines artistiques, publicitaires, éditoriales, culturelles et autres, dans le sens le plus large;

- toutes activités se rapportant directement ou indirectement à la photographie et à l'art, ainsi qu'à la formation et l'apprentissage dans ces domaines.

Elle pourra également faire l'exploitation d'une galerie d'art, d'une salle d'exposition avec commerce d'oeuvres picturales, d'objets d'arts et d'ameublement, la location d'espaces, librairie et édition, organisation de réceptions et toutes activités connexes.

La société a aussi comme objet le relooking des entreprises, soit le conseil en relation interne et externe des entreprises, par l'expertise et le diagnostic dans son sens le plus large de l'amélioration de leur image, également de l'image de marque, autant dans le domaine public que privé.

Elle pourra notamment acquérir, commercialiser, développer, détenir, tous brevets, licences, designs, marques de fabrique, protections, concessions et tous autres droits de propriété intellectuelle ainsi que des droits et produits qui en découlent ou qui les complètent.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes les affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sein ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer les matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Enfin, la société pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (EUR 31.-) chacune.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

En cas de décès d'un actionnaire, les actionnaires survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire décédé.

L'actionnaire qui désire céder toutes ou partie de ses actions à un non-actionnaire doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Le prix de rachat ou de cession des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence qui accroîtra les droits des autres actionnaires au prorata de leurs participations.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée. En l'hypothèse de la vacance du poste d'administrateur unique, l'assemblée générale procédera à la nomination d'un ou trois nouveaux administrateurs.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur. La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration unique entre administrateurs étant permise.

Les administrateurs peuvent également voter par lettre ou fax.

Une résolution formulée par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, a le même effet qu'une résolution votée lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents.

L'authentification de copies ou d'extraits de ces procès-verbaux est faite par un administrateur.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 des statuts.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière de la société peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires fixe le pouvoir de signature.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième mardi du mois de février à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix, sauf limitations légales.

Le conseil d'administration ou le(les) commissaire(s) peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire. Une telle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social en font la demande.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, de l'accord du ou des commissaires et aux conditions prévues par la loi.

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de quorum et de vote d'une modification statutaire.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) La première assemblée générale annuelle se réunira en l'an 2014.
- 2) Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la société et se termine le trente-et-un décembre 2013.

Souscription et Libération

Les actions ont toutes été souscrites par Monsieur David Christophe PRIST, pré-qualifié.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire sur un compte bancaire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante (7.750,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Avertissement

L'attention du Comparant a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes, le cas échéant, les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 4 des présents statuts.

Evaluation des frais

Le Comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250.- EUR).

Décisions de l'associé unique

Le Comparant, pré-qualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a ensuite pris en assemblée générale extraordinaire les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à un.

3. Le nombre des commissaires est fixé à un.

4. Est nommé administrateur unique: Monsieur David Christophe PRIST, pré-qualifié

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

5. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: la société à responsabilité limitée «Coficom Trust S.à r.l.», inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.931 et dont le siège social est sis à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

6. Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2018.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du Comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. HEMES, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 03 mai 2013. Relation: MER/2013/951. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061462/187.

(130076155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Edelweiss Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 67.027.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-cinq avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit italien "Argos S.p.A.", établie et ayant son siège social à I-20121 Milano, 6, Via Paleocapa (Italie), inscrite au Registre du Commerce de Milan sous le numéro 1624733, code fiscal no 92001620373,

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "EDELWEISS HOLDING S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67027, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 35 du 21 janvier 1999,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKES, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 154 du 17 février 2004.

b) Que le capital social souscrit est fixé à cent quatre-vingt mille euros (180.000,- EUR), représenté par mille huit cents (1.800) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

d) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

e) Que l'Actionnaire Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;

f) Que l'Actionnaire Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

g) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

h) Que par conséquent tous les administrateurs et le commissaire aux comptes actuels de la Société sont par la présente déchargés de leurs fonctions;

i) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

j) Que le mandataire de l' Actionnaire Unique pourra procéder à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2013. LAC/2013/19845. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061479/55.

(130076571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

European Government Bond Strategy SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 164.439.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of European Government Bond Strategy SICAV-FIS (the "Meeting") a public limited company (société anonyme) qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement specialise, established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B164439, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Carlo Wersandt, in replacement of the undersigned notary, dated 28 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2855 of 23rd November 2011 (the "Company").

The Meeting elects as chairman, Mr. Wendelin Schmitt, employee, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

who appoints as secretary Mr. Rüdiger Sailer, employee, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Ms. Janin Söder, employee, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigning notary to enact the following:

I. The shareholders present or represented by proxy as well as the numbers of shares can be found on the presence list that has been signed by the shareholders, the proxyholders of the shareholders represented as well as the members of the bureau of the Meeting.

II. The chairman declares that 100% of the share capital is either present or duly represented. The Meeting declares to explicitly waive the convening requirements.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis its liquidation process (liquidation volontaire);
2. Appointment of Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., a Luxembourg public company (société anonyme) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B144338, as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Appointment of the auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation);
5. Miscellaneous.

After deliberation, the Shareholder agrees to pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis its liquidation process (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholder resolves to appoint Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., a Luxembourg public company (société anonyme) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B144338, as the Company's Liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several person (s) or entity/ies, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to appoint the KPMG Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg as auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to instruct the auditor to examine the liquidation accounts as well as the liquidation report.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am sechszwanzigsten April.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

Fand die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der European Government Bond Strategy SICAV-FIS (die „Versammlung“), eine Luxemburger Aktiengesellschaft (Société à anonyme) gegründet in Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisée), gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg und eingetragen in dem Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B164439, gegründet gemäß Urkunde des Notars Carlo Wersandt, in Vertretung des unterzeichneten Notars, vom 28. Oktober 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2855 vom 23.11.2011 (die „Gesellschaft“).

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Wendelin Schmitt, Privatangestellter, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt, Herrn Rüdiger Sailer, Privatangestellter, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, zum Protokollführer der Versammlung.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Janin Söder, Privatangestellte, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg.

Nach der Bildung des Verwaltungsvorstandes der Außerordentlichen Generalversammlung stellt der Vorsitzende folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Aktienverzeichnis beigelegt. Dieses Verzeichnis wurde von den Aktionäre bzw. deren Vertretern, sowie von dem Verwaltungsvorstand und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

II. Der Vorsitzende stellt fest, dass das gesamte Gesellschaftskapital von der Gesellschaft vertreten ist und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig beraten.

III. Die Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Beschlussfassung über die Auflösung der Gesellschaft (liquidation volontaire);
2. Bestimmung Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., eine Luxemburger Aktiengesellschaft, gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit dem Sitz in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B144338, zum Liquidator (der „Liquidator“);
3. Beschlussfassung über die Befugnisse des Liquidators und das Liquidationsverfahren;
4. Benennung des Wirtschaftsprüfers der Liquidation (commissaire à la liquidation);
5. Sonstiges.

Nach Beratung fasst der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Gesellschaft „European Government Bond Strategy SICAV-FIS“ mit sofortiger Wirkung aufzulösen und in Liquidation zu setzen (liquidation volontaire).

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter bestimmt die Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., eine Luxemburger Aktiengesellschaft, gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit dem Sitz in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B144338, zum Liquidator.

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, dem Liquidator die weitestgehenden Befugnisse, welche in den Artikeln 144 und folgende des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung (das „Gesetz“) vorgesehen sind, einzuräumen.

Der alleinige Gesellschafter beauftragt den Liquidator mit der Veräußerung aller Vermögenswerte und der Begleichung aller Schulden der Gesellschaft.

Der alleinige Gesellschafter beschließt weiterhin, den Liquidator zu bevollmächtigen, im Namen der Gesellschaft und ohne vorherige Genehmigung der Generalversammlung, alle Akte und Handlungen, einschließlich der in Artikel 145 des Gesetzes vorgesehenen, durchzuführen. Der Liquidator kann eine oder mehrere natürliche oder juristische Person(en) zur Erfüllung spezifischer Aufgaben oder zur Durchführung bestimmter Handlungen bevollmächtigen, jedoch unter Beibehaltung der alleinigen Verantwortlichkeit für die dergestalt delegierten Aufgaben.

Der alleinige Gesellschafter beauftragt und ermächtigt weiterhin den Liquidator, namens und im Auftrag der in Liquidation befindlichen Gesellschaft, alle Verpflichtungen einzugehen, anzuerkennen oder durchzuführen, die sich aus jedweder Vereinbarung oder Dokument ergeben, welche für die Auflösung der Gesellschaft oder für die Verfügung über ihre Vermögenswerte erforderlich sein mögen.

Der alleinige Gesellschafter beauftragt und ermächtigt den Liquidator, gemäß Artikel 148 des Gesetzes, nach eigenem Ermessen die Vorauszahlungen der Liquidationserlöse (boni de liquidation) in Bar- oder in Sachleistungen an die Aktionäre zu zahlen.

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter bestimmt KPMG Luxembourg S. à r. l., mit dem Sitz 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg zum Wirtschaftsprüfer (commissaire à la liquidation), der mit der Prüfung der Liquidationskonten sowie des zu erstellenden Liquidationsberichtes beauftragt wird.

Kosten

Die Kosten im Rahmen der Auflösung der Gesellschaft werden auf EUR 1.500.-geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch in Wort und Schrift beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Antrag der erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst und nachfolgend ins Deutsche übersetzt wurde; auf Antrag derselben Partei soll im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und deutschen Fassung des Textes die englische Version maßgeblich sein.

Worüber Urkunde, Geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. SCHMITT, R. SAILER, J. SÖDER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2013. Relation: LAC/2013/20058. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 14. Mai 2013.

Référence de publication: 2013061474/151.

(130075941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

ECAT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 27, rue des Mouleurs.

R.C.S. Luxembourg B 153.987.

L'an deux mille treize, le treize mai,

Les associés de la société à responsabilité limitée ECAT SARL - RCB N° 0153987 -27 Rue des Mouleurs L-3583 DUDELANGE ont tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- Cession de parts sociales

Première résolution:

Monsieur RANJBAR GIGSARI Behrooz - Degree of Industrial Management - né le 7 mai 1981 à Tehran (IRAN) - demeurant 27 Rue des Mouleurs L-3583 DUDELANGE

cède 100 parts sociales à:

Monsieur Monsieur RANJBAR GIGSARI Abolghasem - Master in Electrical Engineer - né le 13 août 1940 à FOUMAN (IRAN) - demeurant 27 Rue des Mouleurs L-3583 DUDELANGE

Monsieur MEHBOD Mohammad - professeur d'Université - né le 14 octobre 1943 à SHIRAZ (IRAN) - demeurant 13 Remience B-6640 VAUX-SUR-SURE est nommé gérant administratif

Cède 40 parts sociales à:

Monsieur RANJBAR GIGSARI Abolghasem - Master in Electrical Engineer - né le 13 août 1940 à FOUMAN (IRAN) - demeurant 27 Rue des Mouleurs L-3583 DUDELANGE

Monsieur MARINO Walter - Master in Electrical Engineer - né à VENTIMIGLI (Italie) le 16 janvier 1971 - demeurant Latte Via Anacleto Hughes, 42.

Cède 40 parts sociales à:

Monsieur RANJBAR GIGSARI Abolghasem - Master in Electrical Engineer - né le 13 août 1940 à FOUMAN (IRAN) - demeurant 27 Rue des Mouleurs L-3583 DUDELANGE

Monsieur RANJBAR KIKASARI Babak - Telecommunication Engineer, - né à TEHRAN le 22 mars 1973 - demeurant à TEHRAN (IRAN) - Saadat Abad Avenue Fereshteh Tower Résidence - N° 21

Cède 100 parts sociales à:

Monsieur RANJBAR GIGSARI Abolghasem - Master in Electrical Engineer - né le 13 août 1940 à FOUMAN (IRAN) - demeurant 27 Rue des Mouleurs L-3583 DUDELANGE

Plus ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16H 00.

Fait à ESCH/ALZETTE, le 13-05-2013.

RANJBAR GIGSARI Abolghasem / M. RANJBAR GIGSARI Behrooz /
M. MEHBOD Mohammad / MARINO Walter / RANJBAR KIKASARI Babak.

Référence de publication: 2013061478/36.

(130075506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Kohl & Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 63.640.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den dreissigsten April.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitze zu Niederanven,

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft „KOHLE & PARTNER S.A." mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 63.640, gegründet in der Rechtsform einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond SCHROEDER, vormals mit dem Amtssitz in Mersch, am 4. März 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 430 vom 15. Juni 1998. Die Satzungen

wurden letztmalig abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 7. Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1523 vom 21. Juli 2007.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Richard Kohl, Comptable, wohnhaft in Fortunatusstraße 18, D-54292 Trier.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Marc Kernel, Expert-Comptable, wohnhaft in 6, rue Enz, L-5532 Remich.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Veit Schabbach, Dipl-Betriebswirt (FH) und Expert-Comptable, wohnhaft in Im Hopfengarten 1, D-54295 Trier.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Abänderung des Gesellschaftszwecks und dementsprechend Abänderung von Artikel 2 der Satzungen der Gesellschaft der nunmehr wie folgt lautet:

„ **Art. 2. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist die betriebswirtschaftliche Beratung von Unternehmen, Steuerberatung und Buchhaltung (Lohn- und Finanzbuchhaltung), sowie die Erbringung aller damit im Zusammenhang stehender Dienstleistungen, welche der Berufsordnung des Buchprüfers entsprechen.

Desweiteren hat die Gesellschaft zum Zweck die Gründung, die Verwaltung, sowie die Domizilierung von Gesellschaften, im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Mai 1999, welche die Domizilierungsaktivitäten regeln sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.“

2. Verlängerung des Mandates von Herrn Richard Kohl als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft.

3. Verschiedenes.

Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss:

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern und demzufolge Artikel 2 der Satzungen der Gesellschaft abzuändern wie folgt:

„ **Art. 2. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist die betriebswirtschaftliche Beratung von Unternehmen, Steuerberatung und Buchhaltung (Lohn- und Finanzbuchhaltung), sowie die Erbringung aller damit im Zusammenhang stehender Dienstleistungen, welche der Berufsordnung des Buchprüfers entsprechen.

Desweiteren hat die Gesellschaft zum Zweck die Gründung, die Verwaltung, sowie die Domizilierung von Gesellschaften, im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Mai 1999, welche die Domizilierungsaktivitäten regeln sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.“

Zweiter Beschluss:

Die Versammlung beschliesst das Mandat von Herrn Richard Kohl als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung 2018, zu verlängern.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch die Vorsitzende geschlossen.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf EINTAUSENDEINHUNDERT EURO (€ 1.100,-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Richard Kohl, Marc Kernel, Veit Schabbach, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 mai 2013. LAC / 2013 / 20659. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061649/70.

(130076366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Utopia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.756.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 2 mai 2013 que:

- Ont été reconduits pour le terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2014, les mandats des administrateurs suivants:

- * Monsieur Joseph Jean Aghina, administrateur
- * Monsieur Christian Cigrang, administrateur
- * Monsieur Michel Jadot, administrateur
- * Monsieur Christian Kmiolek, administrateur
- * Monsieur Nico Simon, administrateur
- * Monsieur Frank van Bellingen, administrateur

- La société «PricewaterhouseCoopers sàrl» a été nommée réviseur d'entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2014 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2013

- Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du même jour que Christian Kmiolek a été reconduit comme Président du Conseil d'Administration et Monsieur Nico Simon comme Administrateur Délégué pour la durée d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2014 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Pour UTOPIA SA

Nico Simon

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013061120/27.

(130075439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Rom1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.724.

—
Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue le 02 mai 2013, Mr Giuliano BIDOLI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé Administrateur avec effet rétroactif au 5 décembre 2012 en remplacement de Mr Olivier LECLIPTEUR, Administrateur démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Lors de cette même assemblée générale annuelle tenue le 02 mai 2013, le mandat des Administrateurs, Mesdames Caroline FELTEN et Viviane HENGEL ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, AUDIT TRUST S.A. étant échus, ces derniers ont été renouvelés pour une durée d'un an.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg.

Pour: Rom1 S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013061209/21.

(130075006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Yildiz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3543 Dudelange, 7, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.752.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013059976/10.

(130072992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

8TSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5374 Munsbach, 28, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 123.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 08/05/2013.

Référence de publication: 2013059978/10.

(130073671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Sicav Euro Continents, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 49.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013061073/10.

(130074504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Sicav Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 31.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013061074/10.

(130074505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Sampan Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 109.457.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2012.

SAMPAN PROPERTIES S.à r.l.

Christelle Ferry

Gérante

Référence de publication: 2013061031/14.

(130074793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Sicav Euro Continents, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.

R.C.S. Luxembourg B 49.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013061072/10.

(130074503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Sicav Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.

R.C.S. Luxembourg B 31.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013061075/10.

(130074506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Roden Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 145.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013061024/10.

(130074621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

ABF Hyde Park Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.788.

Herr Paul EGERTON-VERNON ist von seinem Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum Geschäftsschluss des 3. Mais 2013 zurückgetreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013061252/10.

(130075763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Startex S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 142.777.

Indication de cession de parts sociales sous seing privé du 25 mars 2013

Monsieur Djamel IDIR déclare céder dans le respect des statuts de la société "STARTEX" Sàrl, 80 parts qu'il détient au profit de Monsieur Larbi SEGUER, pour la valeur nominale de 125 euros (cent vingt-cinq euros) chacune.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mai 2013. Relation: EAC/2013/6055. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé).

Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2013.

Fiduciaire C.G.S.

Référence de publication: 2013061086/14.

(130074896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

A & F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.027.

—
Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 10 mai 2013

En date du 10 mai 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. transférer le siège social de la Société de 370, Route de Longwy L-1940 Luxembourg, à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

2. d'accepter les démissions de Monsieur Michel Reynders, Monsieur Herbert Grossmann, Monsieur Dominique Fontaine de leur mandat d'administrateurs de la Société, avec effet au 11 avril 2013.

3. de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 10 mai 2013, et pour une durée limitée de 6 ans:

- Monsieur Giovanni Pini, né le 31 mars 1957 à Milan (Italie), résident au 29 Craven Hill Gardens Londres W2 3EA;

- Monsieur Timothy Lupprian, né le 17 juin 1959 à Londres (UK), resident au 61 Hightrees House, Nightingale Lane, Londres, SW 12 8AH;

- Monsieur Jean-Marie Bettinger, employé privé, né le 14 Mars 1973 à Saint-Avold (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Madame Magali Fetique, employée privée, née le 1^{er} Février 1981 à Metz (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Madame Chloé Gaubert, employée privée, née le 12 novembre 1982 à Lyon (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

4. d'accepter la démission de STRATEGO INTERNATIONAL S.A.R.L. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 11 avril 2013.

5. de nommer Veridice S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg; enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154843, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 10 mai 2013, et pour une durée limitée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

A&F SA

Référence de publication: 2013061230/33.

(130076200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Quadra Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.175.

—
Suite à un changement d'adresse de Mr. Christopher DE MESTRE, Gérant de la Société, il y a lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: Mr. Christopher DE MESTRE réside dorénavant à:

Hasilwood House

60 Bishopsgate

Londres EC2N 4AW

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013059816/19.

(130073569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.
